

SÉANCE DU LUNDI 4 MAI 2015

Procès-verbal de la séance du conseil municipal de Lac-Saguay tenue le lundi 4 mai 2015 à 19h30, à laquelle étaient présents et formant le quorum les conseillers, Luc Bélisle, Vincent Mainville, Jean-Pierre Allard, Marcel Dubé et Jérôme St-Louis.

Yves Germain : Absence motivée

Sous la présidence de la mairesse Francine Asselin-Bélisle. Aussi présent, monsieur Richard Gagnon secrétaire-trésorier et directeur général.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par le secrétaire-trésorier, la mairesse déclare la séance ouverte. Il est 19h30.

2015-05-01
Ordre du
jour

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Vincent Mainville
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Allard
Et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1) Ordre du jour
- 2) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2015
- 3) Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 avril 2015
- 4) Adoption du registre des chèques au 30 avril 2015
- 5) Transfert budgétaire
- 6) Schéma de couverture de risque en sécurité incendie – Rapport annuel 2014
- 7) Club de ballon-balai – Remboursement des achats
- 8) MTQ – Reddition de compte 2014
- 9) Politique de la famille et des aînés
- 10) Terrain de jeux – Inscription et remboursement des frais
- 11) Correspondances et informations
- 12) Divers
- 13) Levée de la séance.

Adoptée

2015-05-02

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2015

Il est proposé par le conseiller Marcel Dubé
Appuyé par le conseiller Luc Bélisle
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 7 avril 2015 soit approuvé tel que rédigé par monsieur Richard Gagnon, secrétaire-trésorier.

Adoptée

2015-05-03

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 AVRIL 2015

Il est proposé par le conseiller Vincent Mainville
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Allard
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi 20 avril 2015 soit approuvé tel que rédigé par monsieur Richard Gagnon, secrétaire-trésorier.

Adoptée

2015-05-04

ADOPTION DU REGISTRE DES CHÈQUES AU 30 AVRIL 2015

Il est proposé par le conseiller Jérôme St-Louis
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Allard
Et résolu à l'unanimité :

D'adopter le registre des chèques du mois d'avril 2015 soit :

- le registre des chèques général, portant les numéros C1500145 à C1500203, totalisant 122 751.13\$ et portant sur la période du 1^{er} avril au 30 avril 2015;
- le registre des chèques salaires, portant les numéros 1500083 à 1500089 (élus), totalisant 3461.08\$\$ et les numéros 1500080 à 1500082 et 1500090 à 1500106 (employés) totalisant 9562.41\$ et portant sur la période du 1^{er} avril au 30 avril 2015.

Adoptée

2015-05-05

TRANSFERT BUDGÉTAIRE

Il est proposé par le conseiller Luc Bélisle
Appuyé par le conseiller Marcel Dubé
Et résolu à l'unanimité :

Que la municipalité procède au transfert budgétaire suivant :

TRANSFERT BUDGÉTAIRE				
POSTE	# DE COMPTE	DÉBIT	CRÉDIT	SOLDE
Service entente incendie	02-220-00-442	2 524,00 \$		
Supra-locaux	02-701-90-953		1 050,00 \$	0,00 \$
Honoraires professionnels	02-330-00-411		1 474,00 \$	526,00 \$

Adoptée

Le directeur général présente et explique à l'assistance le résultat des états financiers 2014. Aucune question n'est posée.

2015-05-06

SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE EN SÉCURITÉ INCENDIE – RAPPORT ANNUEL 2014

- Attendu que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Antoine-Labelle est entré en vigueur le 3 juin 2005;
- Attendu que l'article 35 de la loi sur la Sécurité incendie prescrit que chaque municipalité doit adopter un rapport d'activités annuel;
- Attendu que le ministère de la Sécurité publique a fourni un modèle de présentation du rapport annuel avec ses exigences;
- Attendu que le rapport d'activités 2014 de la MRC d'Antoine-Labelle intègre le bilan des réalisations de la municipalité de Lac-Saguay en lien avec le plan de mise en œuvre locale adopté et intégré au schéma ;

En conséquence, il est proposé par Jérôme St-Louis, appuyé par Jean-Pierre Allard et résolu à l'unanimité que le rapport d'activités 2014, tel que déposé, soit adopté et transmis au ministère de la Sécurité publique par la MRC d'Antoine-Labelle.

Adoptée

2015-05-07

CLUB DE BALLON-BALAI – REMBOURSEMENT DES ACHATS

- Attendu que le Club de ballon-balai a, au cours de l'hiver 2014, acheté des casques pour apporter une sécurité aux joueurs lors du tournoi annuel de hockey à pied ainsi que des équipements de ballon-balai (977.86\$);
- Attendu que la Municipalité a avancé les fonds pour effectuer ces achats qui devaient être, par la suite, remboursés par le Club;

Attendu que ces équipements ont pu servir aux citoyens et visiteurs utilisateurs de la patinoire, et ce, durant toute la saison hivernale;

Attendu que le Club est en partie responsable de l'organisation de tournois et de joutes de hockey à pied et de ballon-balai durant la saison hivernale;

Attendu que le conseil tient à encourager le Club de ballon-balai à continuer ces actions qui incitent nos concitoyens à participer à des activités sportives, par qui souvent des fonds sont amassés pour la journée "Fête de Noël" des enfants et ainsi, ces activités libèrent la Municipalité des coûts inhérents à cet événement.

Il est proposé par le conseiller Marcel Dubé
Appuyé par le conseiller Luc Bélisle
Et résolu à l'unanimité :

Que le Club n'ait pas remboursé la Municipalité qui souhaite que ces activités se poursuivent, et ce, pour le bien-être des concitoyens.

Adoptée

2015-05-08

MTQ – REDDITION DE COMPTE 2014

ATTENDU que le Ministère des Transports a versé une compensation de 96 367.\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2014;

ATTENDU que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2, ainsi que les éléments des ponts, dont les municipalités sont responsables et situées sur ces routes;

ATTENDU que la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU qu'un Vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B dûment complétée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Vincent Mainville
Appuyé par le conseiller Jérôme St-Louis
Et résolu à l'unanimité :

Que la Municipalité de Lac-Saguay informe le Ministère des Transports de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local et nomme la firme Allard, Guilbault Mayer Millaire Richer inc. pour la présentation de la reddition de compte 2014.

Adoptée

2015-05-09

POLITIQUE DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS

Il est proposé par le conseiller Vincent Mainville
Appuyé par le conseiller Jérôme St-Louis
Et résolu à l'unanimité :

D'adopter la Politique de la famille et des aînés telle que déposée et présentée par le comité, présidé par la mairesse et de nommer Mireille Descelles, Caroline Larouche, Marcel Dubé et Vincent Mainville sur le comité de suivi de la Politique.

Adoptée

2015-05-10

TERRAIN DE JEUX – INSCRIPTION ET REMBOURSEMENT DES FRAIS

Il est proposé par le conseiller Marcel Dubé
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Allard
Et résolu à l'unanimité :

Que lorsqu'un parent de Lac-Saguay inscrit son ou ses enfants au terrain de jeux d'une municipalité voisine, la municipalité défrayera la différence des coûts attribués à ce service jusqu'à concurrence de 75\$ par enfant.

Adoptée

CORRESPONDANCES ET INFORMATIONS

DIVERS

2015-05-11

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Luc Bélisle
Appuyé par le conseiller Jérôme St-Louis
Et résolu à l'unanimité :

Que la séance du conseil soit terminée et levée. Il est 19h50.

Adoptée

Francine Asselin-Bélisle, mairesse

Richard Gagnon, directeur général

CERTIFICAT DE CRÉDIT DISPONIBLE

Je soussignée Richard Gagnon, directeur général certifie que les fonds sont disponibles pour effectuer l'ensemble des engagements pris par le conseil et pour effectuer le paiement des comptes de la résolution 2015-05-04.

Richard Gagnon, directeur général

Je, Francine Asselin-Bélisle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Francine Asselin-Bélisle, mairesse